

# Habilitation électrique H0-H0V-B0 (personnel non électricien)

↳ Obtenir un titre d'habilitation délivré par l'employeur

**Public :** Personnel non électricien :

- Exécutant des travaux d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques.
- Réalisant des travaux dans des zones présentant des risques électriques.

**Prérequis :** Aucun.

**Durée :** 1 jour.

**Objectifs :**

- Connaître la réglementation se rapportant aux instructions, aux consignes de sécurité et aux risques présentés par le courant électrique.
- Utiliser les connaissances acquises pour travailler dans des zones électriques en toute sécurité.

**Pédagogie :**

- **Exposé théorique.**
- **Cas pratiques.**
- **Travaux en groupe.**
- **Mises en situation :** Au travers de situations fictives, les stagiaires découvrent les éléments qui constituent un danger électrique.
- **Questions-Réponses.**

**Matériel pédagogique :**

- Fourniture du matériel adapté : armoires électriques, kits pédagogiques.
- Remise d'un livret « Préparation à l'habilitation électrique » (MémoForma).

**Evaluation et validation :**

- Les connaissances sont validées par un QCM à la fin de chaque module.
- Les savoir-faire sont validés par les mises en situations et les exercices pratiques.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné, le formateur faisant des propositions de symboles.

**Lieu, dates, tarifs :** nous consulter.

## PROGRAMME

*Rappel réglementaire : Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010*

*Article R.4544-9 : « Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités ».*

*Article R.4544-10 : « Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R.4544-3.*

*L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par les instructions de sécurité particulières au travail effectué. »*

### 1. Les dangers du courant électrique

- Le phénomène accident et l'électricité.
- La résistance du corps humain.
- Les réactions physiologiques du corps humain.
- Les mesures de protection contre les contacts directs et indirects.

### 2. Le classement des installations et des habilitations du personnel

- Analyse des prescriptions de la NF C18510.
- Titre et niveau d'habilitation.
- Domaine de tension.

### 3. Les conditions d'intervention selon le niveau d'habilitation (HT-BT)

- Travaux d'ordre non électriques au voisinage des pièces nues sous tension.
- Domaine de tension.

### 4. Notions élémentaires de secourisme

### 5. Conduite à tenir en cas d'incendie sur une installation électrique

### 6. Les protections, l'appareillage : rôle et fonctionnement

- Sectionneurs, interrupteurs, coupe-circuits à fusibles, relais magnétiques et thermiques, disjoncteurs, transformateurs.

### 7. Conception des différents circuits

- Installation BT.
- Mise à la terre des masses métalliques.

### 6. Bases en prévention

- Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention.
- Être capable de situer le SST en tant qu'acteur de la prévention.

### 8. Protections individuelles et outillage électroportatif

### 9. Exercices pratiques

